



SECTION 1 - DÉCLAPATION DU DEMANDEUR

ENQUÊTE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

2964 - DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'AVOCAT MENANT DES ENQUÊTES EN HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

SECTION I SECTION TO SELECTION AND EAR									
Je,									
1.1	Dossier disciplinaire et/ou limitation du droit d'exercice								
0	Je n'ai pas fait l'objet de poursuite disciplinaires ni de limitation de mon droit d'exercice.								
	OU								
0	J'ai fait l'objet d'une poursuite disciplinaire ou d'une limitation de mon droit d'exercice, mais je suis d'avis que cela n'est pas susceptible d'avoir un impact sur la pratique de l'enquête en harcèlement psychologique en milieu de travail, pour les motifs suivants :								
	Je comprends qu'il appartient au Comité accréditeur de déterminer si ces motifs répondent aux exigences du Barreau du Québec.								
	ET								
	Je comprends que le Barreau du Québec pourra suspendre ou révoquer l'accréditation si je fais l'objet								

1.2 Assurance responsabilité professionnelle

O Je détiens une assurance responsabilité professionnelle auprès du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ).

OU

d'exercice.

J'exerce au sein de la fonction publique fédérale, provinciale ou municipale et je suis exempt de l'assurance. Je suis conscient que je dois demeurer à l'emploi de la fonction publique fédérale, provinciale ou municipale afin de maintenir mon accréditation.

O d'une radiation temporaire ou permanente du Tableau de l'Ordre ou d'une limitation de mon droit

1.3 Formation en enquête en harcèlement psychologique en milieu de travail

J'ai suivi le programme de formation du Barreau du Québec de 40 heures en enquête en matière de harcèlement psychologique en milieu de travail reconnu par le Comité accréditeur pour les avocats menant des enquêtes en harcèlement psychologique en milieu de travail du Barreau du Québec, et ce, au cours des cinq (5) années précédant cette demande.

SE	ECTION 2 -	IDENTIF	ICATION I	DU DEMAN	NDEUR				
N	om :					Prén	nom :		
	° de nembre :				Baı	reau de sec	tion :		
A	dresse du dom	nicile profess	sionnel <i>(conf</i> o	orme à celle du	u Tableau de l'O	rdre):			
N°		Rue				Ville		Code postal	
Τέ	éléphone :					Télécop	ieur :		
	ourriel :					Date(s)	de la		
		Lieu			Date			Signature	
SE	ECTION 3 -	CONSEN	TEMENT						
0	 Je consens à ce que mon accréditation apparaisse au Tableau de l'Ordre et au bottin des avocats sur le site du Barreau du Québec. OU Je refuse que mon accréditation apparaisse au Tableau de l'Ordre et au bottin des avocats sur le site du Barreau du Québec. 								
SI	ECTION 4 -	FRAIS P	OUR L'ÉT	UDE DE LA	A DEMANDE	– MODE	S D	E PAIEMENT	
(65	s frais d'étude 5 \$ plus les tax de TPS : R 106773	es applicabl	les)		Par carte d (paiement			Par chèque ou mandat, ci-joint (à l'ordre du Barreau du Québec	
	Pour effectue mulaire 2964 .		nent en lign	ne, veuillez-vo	ous rendre au	www.barrea	u.qc.	.ca/paiement et sélectionnez le	
In	nportant								
0	Si vous payez par carte de crédit, veuillez remplir ce formulaire et nous le transmettre par courriel ou par la poste. Veuillez effectuer votre paiement au www.barreau.qc.ca/paiement et sélectionnez le formulaire 2964.							3	
0					ormulaire et no eau du Québeo		mett	tre par la poste, accompagné	
	Service de la qualité de la profession Maison du Barreau – bureau 345 445, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Y 3T8 Télécopieur : 514 954-3451 accreditation@barreau.qc.ca								

Par cette demande de reconnaissance par son ordre professionnel, le candidat s'engage à se soumettre à l'autorité du Bureau du syndic et de l'inspection professionnelle (Qualité de la profession).

Note : Dans ce formulaire, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

À l'usage du Comité accréditeur seulement – Vous n'avez pas à remplir cette section.										
Frais d'administration, paiement reçu le :										
Mode de	paiement :	☐ Visa	☐ Mastercard	☐ Chèque n°						
Vérifié le :	Accrédité le :									
Signature :	Signature :									